

**Retraite à 67 ans ?**

**NON**

**à l'initiative sur les rentes**

**DISCOURS DE PIERRE-YVES MAILLARD**

---

## **Travailler plus longtemps pour toucher moins de rentes ? NON à l'augmentation de l'âge de la retraite !**

**L'initiative sur les rentes veut augmenter l'âge de la retraite de tout le monde, en deux étapes : d'abord en le relevant à 66 ans, puis en le liant à l'espérance de vie. Cela représente un démantèlement radical des retraites, qui punit les salarié-e-s ordinaires. Ceux-ci devront donc travailler encore plus longtemps et s'en sortir avec des rentes encore plus basses, alors que leurs chef-fe-s pourront toujours se permettre une retraite anticipée. Les systèmes permettant actuellement une retraite anticipée pour les métiers pénibles son également menacés.**

L'initiative ignore la réalité du marché du travail. Les personnes de plus de 55 ans sont les premières licenciées et ne trouvent ensuite que difficilement un nouvel emploi. L'initiative n'est pas non plus nécessaire au financement de l'AVS. Celle-ci repose sur un financement solide et va enregistrer des milliards de bénéfice ces prochaines années. De plus, ses réserves n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui. L'initiative sur les rentes n'est pas une solution au problème de la prévoyance vieillesse. Tout renchérit, et les rentes, trop faibles, ne suffisent plus ! L'initiative aggravera au contraire ce problème.

### **Nous faire travailler toujours plus longtemps**

L'initiative veut augmenter l'âge de la retraite. D'abord à 66 ans. Mais ce n'est pas assez : si l'âge de la retraite dépend ensuite automatiquement de l'espérance de vie, il passera à 67 ans, et plus encore. Cela représente un démantèlement radical des retraites. Or, ce n'est de loin pas parce que l'espérance de vie augmente que l'on peut travailler plus longtemps. Premiers concernés : les salarié-e-s ordinaires. Ils devront travailler encore plus longtemps. Et celui ou celle qui doit prendre plus tôt sa retraite, par exemple parce qu'il ou elle n'est physiquement plus capable de continuer, devra se débrouiller avec encore moins de rente.

Selon les initié-e-s, ce serait nécessaire pour les finances de l'AVS. Or leur initiative ne s'occupe absolument pas de la situation financière de l'AVS. Le calcul suivant le montre : si l'initiative était en vigueur depuis 50 ans déjà, l'âge de la retraite serait aujourd'hui fixé à 71 ans. Cela, alors qu'actuellement, l'AVS enregistre des milliards d'excédents avec un âge de la retraite fixé à 65 ans !

Mais c'est bien d'argent qu'il s'agit ici, soit du porte-monnaie des travailleurs et travailleuses, qui perdront au moins deux années de rente AVS, c'est-à-dire plus de 50 000 francs. Une perte de revenu conséquente.

### **Les modèles de retraite anticipée sont en danger**

L'initiative ne prévoit aucune exception pour les salarié-e-s dans les métiers dangereux ou pénibles. Ni pour les bas revenus ou les niveaux de formation plus bas. Cela, alors que les personnes concernées vivent moins longtemps et, aujourd'hui déjà, ne sont souvent guère en mesure physiquement de

travailler jusqu'à l'âge de la retraite. Avec l'initiative, assurer une possibilité de retraite anticipée pour les métiers pénibles serait même encore plus compliqué. Car le Parlement ne pourrait pas décider d'exceptions ni des solutions de retraite anticipée lorsque le travail est pénible ou dangereux pour la santé. Chaque exception au mécanisme nécessiterait une votation, avec majorité des cantons et du peuple.

Aujourd'hui, le seul instrument permettant de tenir compte de la pénibilité sont les modèles de retraite anticipée des branches particulièrement pénibles, comme la construction et l'artisanat. Ces progrès sociaux ont été conquis de haute lutte par les salarié-e-s, qui paient aussi pour leur mise en œuvre. Une acceptation de l'initiative les mettrait en danger, car les employeurs ne voudront plus les financer si l'âge de la retraite ne cesse d'augmenter.

### **La hausse de l'âge de la retraite pousse les salarié-e-s âgés vers l'aide sociale !**

L'initiative ignore la réalité du marché du travail. Car, dans nombre de professions, la situation des salarié-e-s âgés devient toujours plus difficile. C'est surtout le cas des 60 à 64 ans. Aujourd'hui, ce groupe d'âge connaît le plus fort taux de chômage.

Le chômage des seniors baisse plus lentement que pour les autres groupes d'âge. Leurs perspectives sur le marché du travail sont mauvaises. Car rares sont les employeurs qui donnent leur chance aux demandeurs et demandeuses d'emploi âgés. Ceux-ci ont plus de peine à retrouver un travail, lorsqu'ils sont au chômage, quelles que soient leurs qualifications ou leurs prétentions salariales.

### **C'est pourquoi un NON clair s'impose !**

#### **Site de campagne de l'USS :**

- [www.67-non.ch](http://www.67-non.ch)
- Argumentaire complet : <https://67-non.ch/arguments/>

